



DECLARATION DU BENEFICE DES DROITS ACQUIS
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15274*02
Article R513-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

La déchetterie de Plan la Croix a été autorisée par le récépissé de déclaration n°1999-17 du 15 octobre 1999 à exercer les activités suivantes :

- Déchetterie avec quai de transfert pour prise en charge de déchets non dangereux au titre de la rubrique 2710-2.

Les entités prises en charges sont les suivantes : piles, verre, papiers, capsules Nespresso, emballages (plastique, carton, métal), cartons, cartouches, téléphones, radiographies, ampoules, batteries, encombrants, électroménager, pneus, voitures (avant envoi vers casse), déchets verts (qui sont broyés avant stockage), huile de friture, bois brut, mobilier, polystyrène, bâches plastiques et aérosols,

- Dépôt de fumier, engrais et support de culture conformément à la rubrique 2171,

- Installation de broyage et concassage de substances végétales et de tous produits organiques naturels au titre de la rubrique 2260-2

- Plateforme de compostage conformément à la rubrique 2170.

Notons que l'activité 2171 est désormais abandonnée.

La déchetterie est ouverte aux particuliers et aux entreprises. Des carnets de passage permettent d'identifier les utilisateurs.

La déchetterie présente les installations suivantes :

- Un quai de transfert des déchets ménagers situé sous un hangar qui dispose de container et contenants distincts pour chaque type de déchets cités ci-dessus

- Un hangar de stockage des pneus et électroménagers

- Une zone de stockage des containers

- Un espace dédié au broyage des déchets verts

- Un espace dédié au stockage des déchets verts broyés

- Une ISDI, qui fait l'objet en parallèle de ce présent dossier d'une procédure d'enregistrement

Les différents pôles de la déchetterie sont représentés sur le schéma joint à la présente déclaration.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

commune de l'Ubaye Serre-Ponçon sont autorisés
onnette, La Condamine, Enchastrayes,
r-Ubaye Méolans-Revels, Ubaye Serre-Ponçon,

3 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Renseigner la liste des rubriques objet du bénéfice des droits acquis :

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D, DC)
2710	1-B	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets dangereux		TONNES	DC
2710	2-C	Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets non dangereux		TONNES	DC
2791	2	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2780, 2781, 2782, 2971		TONNES	
2780	1	Installation de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale - Compostage de matière végétale		TONNES	
2716	1	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes		TONNES	

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

L'activité de la déchetterie est inchangée depuis 2001. L'objet de cette déclaration est uniquement de porter à connaissance les rubriques dans lesquelles sont désormais classées les différentes activités de la déchetterie du fait de la modification de la législation et la nomenclature des ICPE.

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

4 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration.

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : Oui Non
Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à _____ le _____

Signature du déclarant